



École Pierre et Marie Curie
236 route de Vars
16160 Gond-Pontouvre
☎ : 05 45 68 75 99
✉ : ce.0160250k@ac-poitiers.fr

Gond-Pontouvre le 6/11/2018

**Objet : Compte-rendu du conseil d'école du 1^{er} Trimestre 2018/2019
Mardi 6 octobre 2018 à 18 heures**

Présents : Madame Etcheverry Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Mesdames Bretonnet, Guilbaud, Lefebvre, Pelletier et Versabeau,
représentantes des parents d'élèves,
M. Magnanon, Mme Brunet représentants de la municipalité,
Mesdames Cheminaud, Gorce, Lecourt, Rougier, Volpi, Savarit enseignantes,
Madame Rossignol, Directrice de l'école,
Monsieur Desvages, DDEN

Excusée : Mme Schatzkine enseignante et Mme Videau, enseignante RASED

Le secrétariat est assuré par Mmes Gorce et Cheminaud

La séance est ouverte à 18h05.

Madame la directrice remercie les membres du conseil de leur présence.

ORDRE DU JOUR :

1- Présentation des membres du conseil d'école :

Mme Rossignol rappelle la composition du Conseil d'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° **Le directeur de l'école**, président ;

2° **Deux élus :** a) Le maire ou son représentant ;

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

3° **Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants** exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° **Un des maîtres du réseau d'aides** spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° **Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école**, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° **Le délégué départemental de l'éducation nationale** chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins **une fois par trimestre**, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections.

2- Rôle du conseil d'école :

- Mme Rossignol indique les compétences et domaines d'action du conseil d'école :
Le conseil d'école est l'instance principale de l'école.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° **Vote le règlement intérieur** de l'école;

2° **Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;**

3° **Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:**

a) **Les actions pédagogiques et éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) **L'utilisation des moyens alloués à l'école;**

c) **Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;**

d) **Les activités périscolaires;**

e) **La restauration scolaire;**

f) **L'hygiène scolaire;**

g) **La protection et la sécurité des enfants** dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement;

h) **Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.**

4° **Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;**

5° **En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;**

Elle rappelle aux parents élus qu'ils sont des interlocuteurs privilégiés et leur rôle de transmission essentiel entre les enseignants et l'ensemble de la communauté des parents d'élèves.

3- Point sur les effectifs de l'école :

Il y a 5 classes maintenant dans l'école puisque la classe ULIS est devenue un dispositif ULIS. Les enfants bénéficiant de ce dispositif sont maintenant rattachés à leur classe d'âge ou à une autre classe selon leur PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Il y a eu 10 inscriptions supplémentaires depuis la rentrée.

CP : 25

CE1 : 29 +1 à venir en janvier

CE2 : 33

CM1 / CM2: 26

CM2 : 24

Total: 137 et 138 pour la rentrée de janvier

_M Magnanon demande comment sont gérés les effectifs avec les enfants inclus du dispositif ULIS et pose la question de la qualité de l'accompagnement de ces élèves.

Mme L'Inspectrice lui répond que ces élèves ont le même statut que les autres, que lorsque la directrice les inscrit, elle les inscrit dans une classe ordinaire avec un dispositif de compensation : le dispositif ULIS, mais que l'inclusion peut se faire dans les 2 sens (certains élèves des classes peuvent être accueillis ponctuellement dans le dispositif ULIS si besoin). Elle rajoute que les effectifs de cycle 2 seront regardés attentivement pour la rentrée prochaine.

Les enseignants demandent à la Mairie d'être vigilants sur les inscriptions en cours d'année dans certaines classes d'âge dont les effectifs sont chargés.

M. Magnanon rappelle que la mairie ne fait qu'inscrire, l'admission répond à des conditions d'accueil que seuls les enseignants peuvent apprécier.

4- Modification et adoption du règlement intérieur :

Le document est modifié au fur et à mesure de sa lecture.

Mme Rossignol rappelle la nouvelle loi n°2018-698 du 3 août 2018 concernant l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles et objets connectés dans les écoles et collèges.

Après discussion, cette loi est intégrée au règlement intérieur. Il est noté qu'en cas de première utilisation, un rappel du règlement intérieur sera adressé aux parents.

En cas de 2ème utilisation, l'objet sera confisqué et devra être récupéré par les parents.

Il est rajouté que, comme tout objet de valeur, les enseignants dégagent leur responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol.

Après la lecture du paragraphe sur les absences, il est rajouté qu'en cas d'absence de plusieurs jours pour convenance personnelle sur le temps scolaire, une demande écrite doit être faite par les parents auprès de Madame la Directrice Académique.

Après relecture collective, le règlement intérieur est approuvé et adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

5- Bilan des exercices PPMS :

Un exercice incendie a eu lieu le vendredi 25 septembre. L'alerte a été déclenchée par un technicien communal (sirène école). Il s'est bien déroulé, conformément aux dispositions du PPMS (plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs). Il a été rappelé aux enseignants de bien fermer les portes en sortant, de penser à prendre les cahiers d'appel et aux élèves qu'on ne repart pas en arrière pour aller chercher quelque chose.

D'autres exercices auront lieu dans l'année conformément au PPMS et à la réglementation en vigueur dont un exercice confinement pour intrusion au mois de novembre.

Par rapport au dernier exercice du même type, la visibilité des portes vitrées a été occultée dans certains couloirs.

Conformément aux propositions d'amélioration faites l'année précédente, la fermeture de la porte des toilettes côté CP/CE1 (pour une sortie plus rapide), a été modifiée.

6- Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2017-2018 :

Début d'exercice à 3210,11€

Dépenses : 5563,99€

Recettes : 4786€

Bilan : 777,99 de déficit

Début de l'exercice 2018-2019 : 2432,12€

Cette année, la coopérative a permis :

- divers achats : jeux de cour, achat d'albums
- le goûter de Noël...
- le paiement des licences USEP, OCCE

- des visites
- des spectacles (« École et cinéma »)

Les recettes principales sont la subvention de l'association de parents d'élèves, les cotisations volontaires des parents ainsi que les ventes des photos de classe.

La cotisation demandée pour l'année aux parents d'élèves sur la base du volontariat est de 15€ par enfant ou 20€ par famille.

Mme Gorce présente le livre des comptes ainsi que l'ensemble des pièces comptables. Les comptes ont été validés au 30 septembre 2017 par les vérificateurs aux comptes et envoyés à l'OCCE qui les a validés.

7- Travaux :

A- Travaux faits

- Changement de trois portes donnant sur l'extérieur (Bâtiment des CP/CE1).
- Peinture des murs de la garderie.
- Réparation de la fuite d'eau qui créait un affaissement du bâtiment (côté parking enseignants) et consolidation des fondations.
- Un employé d'une entreprise (Sonomax) est venu réparer le bourdonnement dus aux haut-parleurs sur le VPI de la classe de CE2.

B- Travaux en cours :

- Toilettes filles et garçons en cours de rénovation.

C- Travaux à prévoir :

- Peintures intérieures (murs et radiateurs des classes et couloir) surtout dans le bâtiment côté rue Marie Curie.
- Alarmes qui ne fonctionnent pas.
- Infiltrations d'eau dans la classe de CE2 et odeur de moisi dans le bâtiment.

D- Matériel informatique :

Un état des lieux du matériel informatique a été fait au mois de septembre et transmis à Mme Polleux-Douvry, la responsable du centre technique municipal.

Elle a répondu aux problématiques posées :

- Les ordinateurs portables ont été rachetés suite au cambriolage et sont en mairie.

Une armoire sécurisée est commandée pour les stocker.

- Pour l'entretien des VPI (vidéoprojecteur interactif) : un informaticien a été contacté à plusieurs reprises... Elle est en attente de sa réponse

- Alarmes : une démarche globale a été engagée pour l'ensemble des écoles.

8- Classes transplantées et projets 2018-2019 :

2 classes transplantées sont organisées cette année. Les enseignantes de CE1, Mme Cheminaud et de CE2, Mme Lecourt ont souhaité préparer ce projet de classe.

Les projets sont préparés et organisés dans le cadre des programmes scolaires et dans le cadre du projet d'école et du projet académique.

Mme Lecourt travaille avec sa classe sur le patrimoine en Charente, et en particulier au Gond-Pontouvre, dans le cadre d'un PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) avec le Grand-Angoulême et son antenne : Pays d'art et d'histoire (anciennement Via Patrimoine).

Elle a souhaité compléter ce projet par un travail sur le patrimoine montagnard dans le cadre de sa classe transplantée.

Mme Cheminaud travaille sur la comparaison de deux espaces de vie : l'espace familial (Gond-Pontouvre) et celui du centre (île d'Oléron). Elle a associé ce projet avec celui de Charente-Nature sur les milieux naturels (programme Curieux de nature) en partenariat avec le Grand-Angoulême.

La mairie nous permet de participer à ces projets en participant au financement de ces projets

- Classe de mer : Budget de 8 234 €. La mairie participe à hauteur de 2 470 €, les parents d'élèves : 2 470 €, subvention du conseil départemental 16 : 2 600 €

- Classe de neige : Budget de 22 176 €. La mairie participe à hauteur de 8 008 €, les parents d'élèves : 8 008 € et le conseil départemental 16 : 6 160 €.

Divers projets culturels, artistiques ou sportifs seront organisés cette année au sein des classes, certains sont finalisés et d'autres sont en attente de validation :

- École et cinéma pour 4 classes + regroupement ULIS
- Projet percussions
- Projet danses traditionnelles
- Cycle voile pour les CM2
- Cycle VTT pour les CM1 et les CM2 n'ayant pas obtenu l'ASSN
- Concours de poésie avec l'Amicale laïque

M Magnanon souligne le coût de licences USEP, obligatoires pour toute rencontre sportive inter-écoles

Mme Rossignol précise le bénéfice que l'USEP apporte tant au niveau des compétences, de la formation que du matériel prêté (ex vélos, matériel de golf, escrime, matériel de cirque, basket)

9- Questions diverses :

Un parent élu soulève la question des moyens de communication entre les parents élus et les familles. La création d'une boîte mail est envisagée afin de faciliter la communication.

Madame Rossignol remercie les membres.

La séance est levée à 19h30.

La Directrice,



Les secrétaires de séance,



Diffusion du compte-rendu du conseil d'école : il sera affiché dans le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

Une note dans le cahier de liaison informera les parents que ce document est à leur disposition sur simple demande auprès des enseignants.